

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2133

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, M. Demilly,  
Mme Descamps, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sanquer et  
M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Au début de l'alinéa 64, substituer au nombre :

« 350 »

le nombre :

« 500 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'investissement de l'État en faveur des modes actifs de déplacement doit être accentué. Renouveler les mobilités passe en effet par une offre de modes de déplacement davantage diversifiée à la disposition de nos concitoyens. C'est pourquoi cet amendement propose d'augmenter le montant des appels à projets visant à soutenir les modes actifs, notamment le vélo et la marche à pied. Cette augmentation prend en compte les impératifs budgétaires liés à l'encadrement des dépenses publiques. Il donne une impulsion supplémentaire significative pour soutenir le développement du secteur économique liée à la pratique du vélo.